

## **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

**MARDI, 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020, À 19 H**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Minute en hommage de Monsieur Dominique Boisvert**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 4. Constatation d'avis de vacance au poste de conseiller no 3 (résolution)**
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 (résolution)**
- 6. Période de questions : sujets divers**
- 7. Administration et finances**
  - 7.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
  - 7.2 Finance :
    - 7.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 3 novembre 2020 selon le règlement 407-12 (résolution)
    - 7.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de novembre 2020 et comptes courants à payer (résolution)
    - 7.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
    - 7.2.4 Rapport de la situation financière au 24 novembre 2020 (information)
    - 7.2.5 États comparatifs au 30 septembre 2020 (information)
  - 7.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil et formulaire de dons reçus (résolution)
  - 7.4 Nomination des délégués pour les comités du conseil municipal (résolution)
  - 7.5 Nomination d'un maire suppléant (résolution)
  - 7.6 Règlement et politique : Projet / Avis de motion / Adoption
    - 7.6.1 Règlement 483-20 – Règlement de taxation 2021 (résolution)
    - 7.6.2 Règlement 484-20 – Règlement numéro 484-20 relatif à la rémunération du personnel électoral ou référendaire et abrogation du règlement numéro 449-17 (résolution)
    - 7.6.3 Règlement 485-20 – Règlement sur la rémunération des élus et abrogation des règlements 463-18 et 478-19 (résolution)
  - 7.7 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes (résolution)
  - 7.8 Employés municipaux :
    - 7.8.1 Fin d'emploi le 25-11-2020 – 2<sup>e</sup> employé aux travaux publics (résolution)
    - 7.8.2 Renouvellement contrat de travail – Directrice générale (résolution)
    - 7.8.3 Renouvellement contrat de travail – Commis de bureau (résolution)
    - 7.8.4 Renouvellement contrat de travail – 1<sup>er</sup> employé aux travaux publics (résolution)
    - 7.8.5 Offre emploi – Travaux publics (résolution)
    - 7.8.6 Engagement employé temporaire sur appel (résolution)
    - 7.8.7 Liste d'employés sur appel (résolution)
    - 7.8.8 Contrat de travail – Inspecteur en bâtiment (résolution)
      - 7.8.8.1 Période de travail (saison hivernale) (résolution)
    - 7.8.9 Renouvellement contrat de travail – Directeur incendie (résolution)
    - 7.8.10 Rémunération des pompiers volontaires – Année 2021 (résolution)
  - 7.9 Hommage à Monsieur Iain MacAulay (résolution)
  - 7.10 Conciergerie Hôtel de Ville – Demande d'offres de services (résolution)
  - 7.11 Place aux jeunes Haut-St-François – Demande de soutien financier (résolution)
- 8. Sécurité publique**
  - 8.1 Incendie
    - 8.1.1. Location module logiciel « première ligne » à GPI (résolution)

8.1.2 Demande d'un double des clés pour accès à l'équipement hors route – Suivi (résolution)

**9. Voirie**

9.1 Programme d'aide à la voirie – Volet Entretien des routes locales – Dossier no. : 2020-41080-05-0437 - Reddition de compte (résolution)

**10. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

10.1 Puits no. 2 – Estimation des travaux : moteur et/ou tête (résolution)

**11. Urbanisme et développement**

11.1 Numéros civiques pour immeuble sans numéros (résolution)

**12. Loisir et culture**

12.1 Patinoire : Entretien - Ouverture et nombre de personnes selon les mesures sanitaires (COVID-19) (résolution)

12.2 Bibliothèque municipale – Accès à l'Hôtel de Ville, puce électronique (résolution)

12.3 Cuisine collective du HSF – Appui financier (résolution)

12.4 Fonds du Canada pour les espaces culturels (résolution)

**13. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia**

13.1 Ordinateurs pour élus (résolution)

13.2 Ouverture du bureau municipal au public (résolution)

13.3 Crédit rénovation/construction (résolution)

13.4 Vente de l'immeuble du 124 rue de Ditton (résolution)

13.5 Bell cellulaire - Autorisation acte de servitude et signatures (résolution)

13.6 Camion de services incendie (information)

13.7 Construction chaumière écossaise – Excédent de coûts (résolution)

13.8 Tourisme Cantons-de-l'Est – Cotisation 2021 (résolution)

13.9 Municipalité alliée contre la violence conjugale (résolution)

13.10 Services pour trappage à la station d'épuration (résolution)

13.11 \_\_\_\_\_

13.12 \_\_\_\_\_

**14. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

**15. Fin de la rencontre (résolution)**

➤ **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL :**                      **MARDI, 12 JANVIER 2021 À 19 h**

**Note :**

*Étant située en zone rouge, la Ville de Scotstown se doit de restreindre l'accès au public.*

*Par conséquent et conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars dernier qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances extraordinaire et ordinaire du conseil municipal du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 se tiendront à huis clos*

***Les séances du conseil doivent encore se tenir sans public.***

- *Les citoyens ayant des questions envers le conseil municipal peuvent le faire par courriel à [ville.scotstown@hsfgc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfgc.ca) au plus tard lundi 30 novembre 2020 à 12 h (midi), selon les règles suivantes :*
  - *La personne devra indiquer son nom et son adresse sur le courriel;*
  - *La 1<sup>ère</sup> période de questions : Toutes questions d'intérêt général ou sujets divers;*
  - *La 2<sup>e</sup> période de questions : Les questions doivent faire référence uniquement à un sujet inscrit à l'ordre du jour.*
- *Lors des périodes de questions, le conseil municipal prendra connaissance des questions reçues et les réponses seront rédigées dans les comptes rendus détaillés des séances du conseil, qui seront diffusés sur le site web de la ville.*

*Advenant que le conseil municipal ne puisse répondre au cours de la séance à une question, celle-ci sera traitée lors de la prochaine séance du conseil. La Municipalité se réserve le droit de reformuler les questions pour améliorer la compréhension de celles-ci. Toutefois, veuillez noter que les questions incomplètes ou qui ne sont que des commentaires sans réel questionnement ne pourront être prises en compte. Il se peut que le temps nous empêche de répondre à toutes les questions; le Conseil vous répondra alors par courriel dans les jours qui suivent.*